

07/02/2018 |

**Genève (commune)**

Comm. GE, chef-lieu du canton du même nom, s'étendant à l'extrémité sud-ouest du lac Léman, sur les deux rives du Rhône. La vieille ville - ou ville haute - est située sur une colline qui constitua dès la préhistoire un refuge naturel, protégé par le lac, le Rhône et l'Arve et des fossés à l'est. La ville s'étendra au XIX<sup>e</sup> s., après la démolition des fortifications entre 1850 et 1880. Créée administrativement en 1842, la commune ou Ville de G., fusionne avec les communes suburbaines des [Eaux-Vives](#), du [Petit-Saconnex](#) et de [Plainpalais](#) en 1931. 51 av. J.-C. *Genua* (selon César), puis *Genava*, *Civitas Gevanensium* (*Notitia Galliarum*). *Oppidum* allobroge, *vicus* puis *civitas* romains, capitale burgonde, ville franque, cité du comté de G., cité épiscopale (franchises en 1387), siège des autorités de la Seigneurie et République de G. de 1534 à 1798, chef-lieu, puis préfecture du département du [Léman](#) de 1798 à 1813, enfin siège des autorités communales et cantonales et de nombreuses organisations internationales ([Croix-Rouge](#), [Société des Nations](#), siège européen de l'[Organisation des Nations unies](#) et organismes affiliés, [Conseil œcuménique des Eglises](#)). G. accueille de nombreuses institutions culturelles, publiques ou privées (université, musées, bibliothèques), est le centre régional transfrontalier dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la culture et des transports et son activité économique relève essentiellement du secteur tertiaire, entre autres des banques. Lieu de naissance du [calvinisme](#) ("Rome protestante"), ville du Refuge huguenot aux XVI<sup>e</sup> s. et XVII<sup>e</sup> s., G. se caractérise depuis le XIX<sup>e</sup> s. par son cosmopolitisme.

**Population de Genève<sup>a</sup>**

Année	Habitants
1580	17 330
1650	12 250
1690	16 220
vers 1710	plus de 20 000
1798	24 331
1814	21 812
1834	27 177

Année	1850	1870 <sup>b</sup>	1888	1900	1910	1930	1950	1970	1990	2000
<b>Habitants</b>	37 724	60 004	75 709	97 359	115 243	124 121	145 473	173 618	171 042	177 964
En % de la population cantonale	58,8%	67,6%	71,8%	73,4%	74,4%	72,4%	71,7%	52,4%	45,1%	43,0%
<b>Langue</b>										
Français			61 429	77 611	86 697	93 058	111 314	111 553	112 419	128 622
Allemand			10 806	11 703	14 566	18 717	20 603	19 657	9 610	7 050
Italien			2 144	6 127	9 713	7 762	7 392	19 817	9 786	7 320
Autres			1 330	1 918	4 267	4 584	6 164	22 591	39 227	34 972
<b>Religion, Confession</b>										
Protestants	26 446	35 064	41 605	49 875	55 474	66 016	74 837	65 393	34 492	26 020
Catholiques <sup>c</sup>	11 123	27 092	32 168	44 958	53 248	49 531	58 556	90 555	79 575	66 491
Autres	155	1 363	1 936	2 526	6 521	8 574	12 080	17 670	56 975	85 453
dont communauté juive			654	1 055	2 170	2 224	2 642	3 128	2 444	2 601
dont communautés islamiques								959	4 753	8 698
dont sans appartenance <sup>d</sup>								6 164	29 747	41 289
<b>Nationalité</b>										
Suisses	29 203	39 012	47 482	58 376	67 430	92 693	118 863	115 107	98 812	99 935

URL: <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F2903.php>

© 1998-2018 DHS: tous les droits d'auteur de cette publication sont réservés au Dictionnaire historique de la Suisse, Berne. Les textes sur support électronique sont soumis aux mêmes règles que les textes imprimés. [Droits d'utilisation et modalités de citation](#) (PDF)

Etrangers	8 521	24 507	28 227	38 983	47 813	31 428	26 610	58 511	72 230	78 029
-----------	-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

<sup>a</sup> Données 1850-2000: selon la configuration territoriale de 2000

<sup>b</sup> Habitants: population résidante; religion et nationalité: population "présente"

<sup>c</sup> Y compris catholiques-chrétiens de 1888 à 1930; depuis 1950 catholiques romains

<sup>d</sup> N'appartenant ni à une confession ni à un groupe religieux

Sources:Auteur; recensements fédéraux

**Auteur(e):** Martine Piguet

## 1 - De la préhistoire au haut Moyen Age

### 1.1 - Du Paléolithique à La Tène

Les plus anciens vestiges archéologiques attestant une présence humaine sur le territoire de la ville de G. ont été mis au jour sur la rive droite de l'agglomération actuelle, sous le temple de Saint-Gervais. Repérés sur une surface restreinte, plusieurs foyers, fosses et trous de poteau appartiennent à un habitat implanté à la fin du V<sup>e</sup> millénaire sur une terrasse dominant le cours du Rhône. L'étude des céramiques et des outils en pierre utilisés par cette communauté néolithique indique des influences de la civilisation chasséenne, dont les origines sont situées dans le sud de la vallée du Rhône, plus précisément entre la Provence et la Ligurie, et illustre le rôle majeur joué par l'axe rhodanien en matière de communication et d'échange entre le bassin méditerranéen et G., dès les périodes les plus reculées.

C'est au début du IV<sup>e</sup> millénaire que les premiers villages apparaissent sur les rives du lac Léman. En ville de G., des populations d'agriculteurs et d'éleveurs s'installent dans la rade, soit à l'extrémité du lac. L'occupation de ce secteur, actuellement situé sur le plan d'eau, est à mettre en relation avec les fluctuations du niveau du lac qui, durant certaines périodes, était plus bas qu'actuellement et libérait ainsi de vastes espaces de terrain vierge favorable à l'aménagement de villages.

Le matériel archéologique découvert au siècle passé, en partie conservé dans les collections de divers musées régionaux, signale une présence humaine pour chacune des grandes phases culturelles des stations littorales reconnues autour du Léman. L'érosion a cependant détruit une part considérable de ces établissements. Elle est principalement due à l'augmentation du courant provoquée tant par les profondes modifications apportées sur les deux rives en ces lieux fortement urbanisés que par la régularisation du niveau du lac définitivement établie en 1891. Aujourd'hui, seule la phase attribuée au Bronze final est encore présente sur les quatre sites répertoriés en amont des jetées des Pâquis et des Eaux-Vives. Dès lors, en tenant compte des récentes études complétées par les observations réalisées au XIX<sup>e</sup> s., nous pouvons retenir l'hypothèse d'une occupation très dense de la rade de G. aux XI<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> s. av. J.-C.

Une importante remontée du lac provoque l'abandon des villages littoraux au IX<sup>e</sup> s. av. J.-C. La rade est désertée par les populations préhistoriques qui s'établissent sans doute à proximité, sur des terrains plus propices. Les évidences archéologiques sont trop rares pour aborder précisément la période s'échelonnant entre cet épisode et la réalisation du port gaulois de G. Seules quelques découvertes ponctuelles - objets, sépultures, fossés, mégalithes en position secondaire, voies de communication - indiquent une présence humaine en marge de la colline Saint-Pierre. Au sommet de cette dernière, les premiers indices d'une occupation ne sont pas antérieurs au dernier quart du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., période au cours de laquelle les *oppida* fleurissent dans la plupart des régions du monde celtique. C'est à partir de cette époque que l'agglomération de Genua connaîtra un développement en liaison avec cette position fortifiée.

**Auteur(e):** Jean Terrier

## 1.2 - Epoque gallo-romaine

La soumission romaine du pays des Allobroges intervient dès 121 av. J.-C. G. devient un poste avancé au nord de la province de la Gaule transalpine qui prendra le nom de Gaule narbonnaise à partir du règne d'Auguste (probablement en 27 av. J.-C.). L'aménagement d'un port parfaitement organisé intervient en 123-105 av. J.-C. selon les datations par dendrochronologie d'une grande quantité de piquets de chêne. Ces derniers étaient destinés à consolider les berges et à supporter un ponton de débarcadère qui s'avancait sur le plan d'eau puis se retournait en suivant le courant du Rhône. La ville est alors constituée d'une modeste agglomération où les habitations sont bâties en bois et en torchis.

Le développement urbain semble rapide puisque, très tôt, il existe des quartiers distincts dont les fonctions ont pu être partiellement reconnues. Vers 100 avant J.-C., nous avons l'assurance de la présence d'un pont sur l'Arve et d'un refuge à l'emplacement de Carouge (*Quadrivium*). Le haut de la colline, dominant la rade et le pont traversant le Rhône, était réservé à des aires cultuelles dont on ne connaît aujourd'hui que de rares éléments. Près du port, des entrepôts et des maisons plus simples sont à signaler dans un secteur marqué par une intense activité commerciale. Quant à la tête de pont sur la rive droite, on peut y restituer un ou plusieurs lieux de culte ainsi qu'un habitat.

Lorsque César s'installe provisoirement avec ses troupes en 58 av. J.-C. à proximité de l'*oppidum* de Genua, la ville va encore s'agrandir. Des fossés et des murs de terre sont aménagés ainsi que des protections avancées en bois. D'anciens établissements agricoles ou résidentiels se transforment autour du centre urbain qui fait partie de la colonie de Vienne dès 31 av. J.-C. La fondation de la *Colonia Iulia Equestris* à Nyon permettra à plusieurs personnages d'occuper des fonctions importantes dans cette capitale régionale, mais G. conserve le statut de *vicus*. Les extensions successives du port attestent du développement du commerce et de l'artisanat. Les quais protégés par des enrochements, des digues et des palissades s'étendent sur de vastes surfaces, comme les grands bâtiments économiques et administratifs nécessaires à la gestion du trafic des marchandises pris en charge par la corporation des Nautes du Léman. L'existence d'un poste de douane est aussi attestée par l'épigraphie.

L'architecture en bois et en terre de l'époque augustéenne a été étudiée sur la colline qui a subi un incendie catastrophique au milieu du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. L'urbanisme est ensuite modifié et l'ancienne voirie protohistorique plus ou moins abandonnée. Les constructions en pierre (importante *domus* à Saint-Antoine) remplacent les édifices en matériaux légers; on occupe les pentes de la colline où des terrasses sont aménagées tout autour de la cité. Les migrations alémanes provoqueront la destruction de l'ensemble bâti dans le dernier quart du III<sup>e</sup> s. Le quartier du port connaît un arasement systématique, comme celui de Saint-Gervais, semble-t-il, sur la rive droite. En revanche, la ville haute conserve vraisemblablement une partie de ses édifices.

L'insécurité des temps déterminera peu après la construction d'une enceinte réduite (mais non restreinte à la seule colline, comme le pensait Louis Blondel) qui fournira sous la tétrarchie (dès 285) un système de défense remarquable. En tenaille, doté de tours carrées, il suivait la déclivité jusqu'à la rive où des palissades de protection et des murs maçonnés complétaient l'ensemble. Une vaste résidence, aménagée dans l'angle nord-est du système défensif, surplombait le port et permettait de surveiller le passage sur le pont du Rhône. Au même moment, G. est élevée au rang de *civitas*.

**Auteur(e):** Charles Bonnet

## 1.3 - Bas-Empire et christianisation

C'est dans cette habitation, que l'on a pu considérer comme un *praetorium* (siège du pouvoir militaire ou

civil), que s'établit le premier sanctuaire chrétien. Il est probable que certaines pièces de ce palais sont réservées au nouveau culte dès 350; un programme architectural de grande ampleur se développe jusqu'en 376-380. Durant cette fin du IV<sup>e</sup> s., le complexe cathédral est achevé; il est constitué d'une église de plus de trente mètres de long, bordée par un portique d'accès vers le baptistère et son annexe. Un second portique longeant la façade occidentale du grand monument mène à des cellules chauffées, sans doute occupées par des reclus ou des clercs cherchant l'isolement. Il est donc vraisemblable que le premier évêque de G., Isaac, mentionné dans la *Passio martyrum Acaunensium*, a disposé à la fin du IV<sup>e</sup> s. d'un lieu de culte et d'annexes, qui d'ailleurs seront sans cesse transformés et agrandis.

Alors que le palais épiscopal est installé près de l'enceinte avec une chapelle privée et une salle de réception chauffée, d'autres chantiers sont ouverts. Pour élargir ce groupe de bâtiments, le baptistère est déplacé de façon à marquer par un édifice prestigieux le centre de la composition architecturale. En effet, une deuxième cathédrale est construite au sud, un *atrium* facilitant les circulations. Des salles de réception ou de réunion s'élèvent tout autour et témoignent du rôle considérable de l'évêque. Sur l'un des côtés d'une *aula* disposant d'un chauffage s'adosse, également au V<sup>e</sup> s., une troisième église épiscopale, peut-être destinée au culte des martyrs ou des saints. Si la cathédrale primitive était certainement réservée à l'eucharistie, on peut supposer que l'église méridionale servait à la lecture des textes anciens ou à la préparation des catéchumènes pour le baptême.

Dans la ville haute, l'église Saint-Germain représente au V<sup>e</sup> s. un second point de focalisation des premiers temps chrétiens. A quelques mètres au nord du sanctuaire ont été retrouvés les vestiges d'une grande maison, placée le long de l'ancienne rue principale est-ouest (*decumanus*), encore empruntée à cette époque. D'autres habitations ont laissé des traces de part et d'autre de cette voie ou près de l'axe nord-sud (*cardo*), dont le tracé existe dans le parcellaire actuel.

La topographie chrétienne demeure très incomplète si l'on ne tient pas compte des aires funéraires et des édifices hors les murs. Les routes menant à la ville sont bordées par des secteurs privilégiés, généralement clôturés, où l'on creuse un grand nombre de tombes. Certaines d'entre elles sont mises en valeur par des mausolées, comme à Saint-Gervais ou à la Madeleine. Ceux-ci, vraisemblablement bâtis pour l'un ou l'autre des premiers évêques, deviennent rapidement des lieux de dévotion où des églises seront établies.

**Auteur(e):** Charles Bonnet

#### 1.4 - Haut Moyen Age

L'installation des **Burgondes** en 443 (**Sapaudia**) et le choix de G. comme capitale renforcent le rôle politique de la ville. La parure monumentale reste cependant limitée: c'est avant tout le groupe épiscopal qui bénéficie de travaux d'embellissement et d'agrandissement. Pourtant, la reine Sédeleube aurait fondé à la fin du V<sup>e</sup> s. l'église extra-muros de **Saint-Victor**. Le centre du royaume burgonde se déplace vers 467 à Lyon et G. subit les guerres fratricides entre Godegisèle (ou Godégisel) et Gondebaud qui incendie la ville. Plus tard, celui-ci préside sans doute à la reconstruction du centre urbain, de ses sanctuaires et de son enceinte.

Jusqu'à la fin du haut Moyen Age, on observe une continuité d'occupation dont le meilleur exemple est le groupe épiscopal. Si la cathédrale nord est plusieurs fois allongée et son chœur élargi, c'est la troisième église épiscopale qui prend une importance majeure. Au détriment du baptistère et des salles de réception, elle sera à l'origine de la cathédrale unique de l'an mille. Les limites de la cité se maintiennent à l'intérieur de l'enceinte du Bas-Empire mais les faubourgs proches des grands cimetières vont se développer; à Saint-Gervais, des bâtiments et des fossés apparaissent durant cette période. Près de l'église de la Madeleine, le port est encore fréquenté et son quartier conserve ses activités. L'éboulement de la montagne du Tauredunum en 563 provoque un raz-de-marée qui détruira cette partie de l'agglomération en démolissant des moulins et faisant de nombreux morts.

Au début du Moyen Age, l'urbanisation n'a pas beaucoup varié mais les familles seigneuriales vont distinguer leurs propriétés en élevant des tours dont les fondations ont été dégagées en plusieurs endroits. Au développement horizontal de l'époque romaine, puis à la réduction de l'espace urbain imposée par le système de fortification adopté, succède une ville médiévale bâtie en hauteur. Cette évolution est surtout sensible à la fin du premier millénaire. La cathédrale prend elle aussi de nouvelles proportions; on la veut monumentale avec une crypte hors-œuvre, en un premier état, puis un chœur surélevé et voûté.

**Auteur(e):** Charles Bonnet

## 2 - Moyen Age et Ancien Régime

### 2.1 - Mise en place et affirmation du pouvoir épiscopal

La structure du pouvoir en ville de G. entre l'arrivée des Burgondes en 443 et le traité de Seyssel de 1124 fait l'objet de débats qui ne sont pas clos aujourd'hui. Les rois burgondes, qui ont fait de G. l'une de leurs capitales, sont ariens au milieu d'une population catholique; ils ont cependant une autorité législative sur les deux peuples, puisque Gondebaud (†516) a promulgué la "loi Gombette" et la *lex romana Burgundionum*. En face de lui, l'évêque possède une grande autorité spirituelle, soutenue par les femmes de la famille royale burgonde (Clotilde et Sédeleube), manifestée par les monuments religieux catholiques. Mais les querelles dynastiques, qui provoquent notamment l'incendie de la ville et de la cathédrale vers 500, affaiblissent la monarchie burgonde qui disparaît en 534 au profit des Francs. G. devient le centre d'un *pagus* qui dépend tantôt du roi régnant à Orléans, tantôt du roi de Neustrie.

Dès l'époque carolingienne, le diocèse de G. est l'enjeu de luttes de pouvoir entre les souverains de la région, dont le roi de Provence, et l'empereur qui accorde peu avant 882 au peuple et au clergé de G. le droit de libre élection du prélat. Il semble que l'évêque n'a pas disposé d'emblée de tout le pouvoir en ville de G.: en effet, s'il exerce un certain nombre de droits régaliens (comme celui de battre monnaie, attesté depuis 1020-1030), l'évêque de G., contrairement à ceux de Lausanne, de Sion, de Tarentaise, n'a jamais reçu les droits comtaux dans l'une ou l'autre partie de son diocèse. Ces droits sont exercés par le comte de G., qui possède en ville un château au-dessus du Bourg-de-Four. Au moment de la mort du dernier roi de Bourgogne, en 1032, et de la prise de possession de son royaume par l'empereur Conrad le Salique en 1034, le comte de G. est l'adversaire le plus puissant que rencontre le nouveau souverain dans la région.

C'est avec la réforme grégorienne, à la fin du XI<sup>e</sup> s., que commence une réaction contre les empiètements des seigneurs laïques, en particulier des comtes de G., sur les biens d'Eglise. Soutenu par le pape, l'évêque

Humbert de Grammont impose au comte Aymon I<sup>er</sup> le traité de Seyssel de 1124, qui établit la souveraineté de l'évêque sur la cité; il y exerce les droits régaliens et seigneuriaux et possède donc un pouvoir quasi absolu dans la ville. Par la suite, les comtes de G. chercheront vainement à reprendre le pouvoir dans la ville. Par un diplôme de 1162, l'empereur Frédéric Barberousse établit définitivement l'indépendance des évêques, désormais reconnus comme princes immédiats de l'Empire.

L'évêque rend la justice au moyen d'un tribunal présidé par un vidomne. La procédure y est orale, simple et se déroule en langue vulgaire, selon la coutume. Avec l'introduction au nord des Alpes du droit romano-canonique apparaît un nouveau fonctionnaire, l'official, attesté dès 1225, dont la compétence touche aux causes ecclésiastiques ou spirituelles, mais s'étend peu à peu aux causes civiles purement laïques, jusqu'à entrer parfois en concurrence avec le vidomne. Le comte de G. exerce, en tant que vassal de l'évêque, la fonction d'avoué et à ce titre exécute les sentences portant peine capitale ou mutilation.

Au début du XIII<sup>e</sup> s. intervient un troisième pouvoir, celui de la maison de Savoie, avec Thomas I<sup>er</sup> et ses fils, en particulier Pierre II. La politique des Savoie vise à réduire la puissance des comtes de G. Le comte de Savoie obtient le 13 mai 1237 la condamnation du comte de G. à une amende considérable qui entraîne la ruine de cette maison, et s'empare en 1250 du château du Bourg-de-Four à titre de caution. Dès la fin du

XIII<sup>e</sup> s., le comte de Savoie s'attaque au pouvoir épiscopal, en s'appuyant sur les citoyens de la ville. Les privilèges qu'il leur octroie entament le pouvoir de l'évêque et favoriseront l'autonomie communale.

**Auteur(e):** La rédaction

## 2.2 - Emancipation des citoyens

Ce mouvement est favorisé par les foires de G. qui, à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> s., apportent aux citoyens l'exemple des communes libres d'Italie et la prospérité qui leur permet d'imposer leurs volontés à un évêque toujours à court d'argent. Il se fait aussi sur fond de guerre: tant la mort de Pierre II de Savoie en 1268 que celle de son frère Philippe en 1285 sont suivies de guerres lors desquelles s'allient ou s'opposent l'évêque, les comtes de Savoie, ceux de G., les Faucigny, les seigneurs de Gex et les dauphins du Viennois, Rodolphe de Habsbourg. Quelques épisodes touchent directement la ville; c'est ainsi que la cathédrale est bombardée avec une catapulte en août 1291 par le comte de G. et le dauphin.

En 1263, sous la protection de Pierre II de Savoie, les citoyens commencent leur émancipation. En 1285, ils désignent dix procureurs ou syndics pour les représenter. C'est la première "Commune de G.". La décision est annulée par l'évêque le 29 septembre 1285, mais le 1<sup>er</sup> octobre le comte Amédée V leur accorde des lettres patentes garantissant la sécurité des marchands se rendant aux foires. Deux ans plus tard, il conquiert le château de l'Île et obtient en 1290 que l'évêque Guillaume de Conflans lui inféode le vidomnat. Une nouvelle révolution communale éclate en 1291. En 1306, vingt-quatre chefs de famille et quelques individus se constituent hommes liges d'Amédée V en échange d'avantages substantiels. En 1309 enfin, l'évêque Aymon de Quart reconnaît aux citoyens le droit de constituer des syndics ou procureurs pour traiter leurs affaires communes, à condition qu'ils n'empiètent pas sur la juridiction épiscopale. En contrepartie, il leur impose la construction d'une halle, nécessaire à l'entreposage des marchandises destinées aux foires, et leur en assure le tiers des recettes. Dès lors, les citoyens, rassemblés au début de chaque année, éliront quatre syndics ayant les pleins pouvoirs pour agir dans l'intérêt de la communauté. A partir de 1364, les syndics exercent, au nom de l'évêque, les fonctions de juges dans les causes criminelles.

Peu après 1309, la halle demandée par l'évêque est construite au Molard; la rive du lac est partiellement comblée et elle passe des rues Basses (actuelles rues de la Croix- d'Or et de la Confédération) à la rue du Rhône. Les maisons qu'on y bâtit sont séparées par les trois places de Longemalle, du Molard et de la Fusterie, chacune débouchant sur un port. De la même époque (1311) date un projet d'un pont de pierre sur le Rhône, non réalisé.

La pression des guerres féodales s'accroissant et l'expansionnisme de la maison de Savoie étant confirmé par l'octroi, en 1365, du vicariat impérial sur les diocèses de la région, dont celui de G., la construction et le perfectionnement d'une nouvelle enceinte s'imposent, aussi pour maîtriser le développement économique et démographique dû aux foires. L'évêque Guillaume de Marcossey, après avoir obtenu la révocation du vicariat impérial, entreprend en 1375, à coup d'impôts extraordinaires, une nouvelle enceinte qui englobe désormais le Bourg-de-Four et portera son nom.

En 1387, l'évêque Adhémar Fabri confirme solennellement les franchises accordées aux citoyens et à leurs syndics, par une charte qui dominera pendant cent cinquante ans la vie politique genevoise. En septante-neuf articles, la charte établit des règles de procédure en matières civile et pénale, édicte des mesures visant à la sécurité de la ville, aux rapports juridiques entre les personnes et à l'exercice de certaines professions, et règle la répartition des compétences entre l'évêque et la communauté.

La commune a son statut, mais les comtes de Savoie s'arrogent de plus en plus de pouvoir au détriment de l'évêque et menacent de se rendre maîtres de la cité. Les citoyens font dès lors front avec l'évêque contre l'ennemi commun. Mais Amédée VIII, qui a acquis le comté de G., duc de Savoie en 1416, élu pape en 1440 sous le nom de Félix V, obtient pour les princes de sa maison un droit de présentation au diocèse de G.

Dorénavant, le siège épiscopal sera occupé par des Savoie ou des membres de familles vassales. Jusqu'aux guerres de Bourgogne et même au-delà, G. paraît devoir devenir une capitale savoyarde, et la communauté des citoyens semble s'accommoder de ce protectorat, qui accorde à deux reprises une extension des franchises, en 1445 au bord de l'Arve, en 1508 aux Pâquis, et favorise les foires, utiles à l'économie du duché.

**Auteur(e):** La rédaction

### 2.3 - Combourgeoisies et prise du pouvoir par les citoyens

Les guerres de Bourgogne vont changer profondément l'équilibre des forces: engagée par son évêque, Jean-Louis de Savoie, aux côtés du duc de Bourgogne, G. est menacée par les Suisses après leur victoire et condamnée en 1475 à payer une amende considérable. L'évêque se tourne alors vers le vainqueur et conclut le 14 novembre 1477 avec les villes de Berne et de Fribourg un traité de combourgeoisie pour la durée de sa vie, laquelle prend fin cinq ans plus tard. En 1519, c'est la communauté des citoyens qui signe avec Fribourg un traité de combourgeoisie, mais le duc de Savoie contraint les Genevois à renoncer à cette alliance, dirigée contre lui.

C'est le traité de combourgeoisie conclu en 1526 entre G., Berne et Fribourg qui annonce la fin du pouvoir de l'évêque et l'émergence d'une seigneurie autonome. Les **Eidguenots**, partisans des Confédérés, font approuver le traité par un Conseil "à peu près général" (le futur Conseil des Deux-Cents) puis, malgré l'interdiction de l'évêque, par le Conseil général réuni dans le cloître de Saint-Pierre, qui vote le traité à une majorité écrasante le 25 février 1526.

Dès lors, les pouvoirs de l'évêque passent progressivement aux citoyens: en 1527, le droit de juridiction civile; en 1529, le vidomnat. Ayant été supprimé l'année précédente, son tribunal est remplacé par une cour de justice civile et pénale composée d'un lieutenant et de quatre auditeurs. Le 22 août 1533, l'évêque Pierre de La Baume quitte G. et transfère à Gex la cour épiscopale; le 10 août 1535, l'interdiction de la messe provoque le départ des derniers auxiliaires de l'évêque; leurs fonctions sont reprises par la ville. Enfin, le 26 novembre 1535, le Conseil des Deux-Cents s'attribue le droit de battre monnaie et, trois jours plus tard, crée l'Hôpital général doté des biens et revenus des institutions charitables supprimées en août 1535. La Réforme est adoptée en Conseil général le 21 mai 1536, en même temps que l'obligation pour chacun d'envoyer ses enfants à l'école.

**Auteur(e):** La rédaction

### 2.4 - La ville fortifiée de l'Ancien Régime

Durant tout l'Ancien Régime, l'image d'une G. sans arrière-pays, enserrée dans ses remparts, reste prédominante. La République créée en 1536 est d'ailleurs désignée par le terme de "Ville" dans les ordonnances sur les offices de 1543, et la longue série de ses ordonnances de police, imprimées pour la première fois en 1609 mais remontant au XV<sup>e</sup> s., ne traite pratiquement que de matières urbaines. Pourtant, rares sont ses institutions politiques qui ont un caractère purement municipal. G. a en effet hérité à la Réforme des droits régaliens et du pouvoir seigneurial de l'évêque sur les habitants - tous sujets - de la plupart de ses possessions rurales. Jusqu'en 1798, ses magistrats étendent donc leurs prérogatives sur tout son territoire, soit sur la ville, ses franchises et ses mandements, et la création de l'office des châtelains de la campagne répond autant à une volonté de contrôle sur cette dernière, convoitée par les ennemis (Savoie) et même par les alliés de la cité (Berne), qu'à une division des tâches judiciaires entre ville et campagne.

Toutefois, sur le plan spatial, quelques offices sont plus spécifiquement urbains, tels ceux du sautier, du geôlier, des capitaines de quartier, dizeniens et guets. A l'intérieur de la cité, les bourgeois et citoyens jouissent de privilèges et exemptions de taxes spécifiques - par exemple, le droit de tenir boutique, de vendre le vin de leurs vignes au détail, et les légumes de leurs propriétés au Molard.

La ville rase ses faubourgs dès 1531, ce qui diminue considérablement l'espace disponible, et construit par étapes un système de bastions qui intègre Saint-Gervais sur la rive droite. Les Genevois sont tenus de monter la garde sur les murailles ou de payer un remplaçant; à la fin du XVII<sup>e</sup> s., cette dispense se généralise et l'obligation de la garde se mue en un impôt annuel, la taxe des gardes, servant à rétribuer la garnison (quelques centaines de soldats), laquelle devient au XVIII<sup>e</sup> s. un instrument du pouvoir aristocratique au détriment des milices bourgeoises. Aux trois portes de la cité (Rive et Neuve sur la rive gauche, Cornavin sur la rive droite), qui se ferment chaque soir, hommes, bêtes et marchandises font l'objet d'un contrôle; c'est là que les mendiants et "bouches inutiles" sont expulsés ou refoulés.

**Auteur(e):** Liliane Mottu-Weber

## 2.5 - Aspects ecclésiastiques

### 2.5.1 - La Genève épiscopale

Ville épiscopale, G. abrite depuis le milieu du IV<sup>e</sup> s. une cathédrale double, un baptistère et un palais épiscopal. L'évêque, prince et pasteur, occupe une place éminente dans la cité, non seulement sur le plan spirituel, mais aussi sur le plan temporel. Les bâtiments qu'il habite, rénove ou reconstruit au cours de plusieurs chantiers (fin du IV<sup>e</sup> s., première moitié du V<sup>e</sup> s., début du VI<sup>e</sup> s., tournant de l'an mille, épiscopat d'Arducius de Faucigny 1135-1185) marquent fortement le paysage urbain et attestent la puissance économique de l'Eglise de G. Les évêques, comme aussi les chanoines du chapitre de la cathédrale Saint-Pierre, sont issus des familles seigneuriales de la région, les Faucigny, les Grandson, les comtes de G., les Savoie et leurs vassaux. Grâce à une politique à la fois avisée et agressive, l'évêque Aymon de Grandson (1215-1260) se constitue une puissance militaire et temporelle pour tenir en échec l'expansionnisme des comtes de G. et de la maison de Savoie, en construisant le château de l'Ile, et en acquérant des terres et des droits sur des villages qu'il fortifie pour créer les mandements de Jussy, de Peney et de Thiez.

Le chapitre, à l'origine le conseil des clercs de l'évêque, apparaît dans la première moitié du XI<sup>e</sup> s.; il dispose également de droits temporels et de revenus importants dans le diocèse. Les chanoines, au nombre de vingt en 1099 et de trente dès 1320, sont présidés par le prévôt. A l'origine, ils vivaient sans doute en communauté, mais dès l'époque où l'on peut les saisir par les documents, ils occupent des maisons particulières autour de l'actuelle cour Saint-Pierre, formant ce que l'on appelle le "Grand Cloître". Le chapitre prend son indépendance à l'égard du pouvoir épiscopal. Dès le XIII<sup>e</sup> s., il est exempt de la juridiction de l'évêque, avec lequel il est souvent en conflit. Pourtant, jusqu'en 1342, c'est lui qui élit celui-ci et, en cas de vacance, il porte la responsabilité du temporel et des affaires spirituelles du diocèse.

Jusqu'à la Réforme, G. compte sept paroisses. A l'intérieur de l'enceinte du XIV<sup>e</sup> s., on trouve celle de la Sainte-Croix (paroisse de la cathédrale); Saint-Gervais, sur la rive droite du Rhône, citée dès 926, construite sur des fondements beaucoup plus anciens, et sa filiale de Notre-Dame-du-Pont-du-Rhône; Saint-Germain, qui montre des restes mérovingiens; la Madeleine, citée à la fin du XI<sup>e</sup> s., mais dont les premiers édifices remontent au Bas-Empire; Notre-Dame-la-Neuve, apparue vers 1250. Hors les murs, la paroisse de Saint-Victor, qui a dû se constituer au XI<sup>e</sup> s. autour du prieuré de ce nom, est le centre d'un important faubourg, tandis que celle de Saint-Léger paraît avoir été créée plus tard, le long de la route reliant le pont d'Arve à G. La fin du Moyen Age voit se créer de multiples confréries (une cinquantaine en 1515).

En ville, le monastère bénédictin de Saint-Jean hors les murs trouve ses racines au VI<sup>e</sup> s. (il serait cité dans les Vies des pères du Jura). [Saint-Victor](#) a été pourvu de larges privilèges au début du VII<sup>e</sup> s. et confié à l'abbaye de Cluny à l'extrême fin du premier millénaire par l'évêque Hugues de G. Ce monastère, qui compte une dizaine de moines, est richement doté, notamment dans la Champagne (Chancy, Avully, Cartigny, Troinex,



Laconnex, etc.). Placé à une situation stratégique à la porte de G., Saint-Victor devient au milieu du XV<sup>e</sup> s. la proie d'abbés commendataires, issus de la famille de Grolée, puis des Bonivard, dont François (1514-1519).

Au milieu du XIII<sup>e</sup> s., le paysage monastique de la ville s'enrichit de l'apport des ordres mendiants, vite populaires et soutenus par la maison de Savoie. Les dominicains ou frères prêcheurs arrivent en 1263. Ils construisent leur vaste couvent, pourvu de deux cloîtres, en Palais, près de l'actuelle rue de la Corratierie. En 1266, les franciscains ou frères mineurs s'établissent à Rive. Les deux communautés, recrutées en grande partie dans les familles bourgeoises de la ville, comptent entre vingt et trente religieux chacune, qui rayonnent dans la région pour la prédication et pour la quête. Les clarisses s'établissent en 1476 au Bourg-de-Four; leurs bâtiments serviront après la Réforme à l'Hôpital général. Enfin les ermites de Saint-Augustin s'installent non loin de Pont d'Arve vers 1480, en un lieu propice à la quête.

Des juifs vivent à G. dès la fin du XIV<sup>e</sup> s., installés dans la "juiverie" (ghetto) du Grand Mézel. Leur situation empire peu à peu: le ghetto est pillé en 1461 et les juifs sont bannis de G. en 1490.

**Auteur(e):** La rédaction

### 2.5.2 - La Genève réformée

La démolition des faubourgs entraîne celle de Saint-Victor, des couvents des dominicains et des ermites de Saint-Augustin, et la disparition des paroisses de Saint-Victor et Saint-Léger. L'ancienne cathédrale Saint-Pierre est transformée en temple (portique classique de 1752-1756), tout comme la Madeleine et Saint-Gervais, où seront construites des tribunes pour parer à l'augmentation de la population. Saint-Germain est par moment utilisé comme grenier, arsenal, boucherie ou fonderie de canons. Notre-Dame-la-Neuve (auj. Auditoire de Calvin) sert au culte des protestants italiens, anglais et écossais, ainsi que d'auditoire de théologie (l'académie fondée en 1559 n'a pas de locaux propres). Il faut attendre le XVIII<sup>e</sup> s. pour la construction du Temple Neuf (la Fusterie), inauguré en 1715, et l'érection d'une nouvelle paroisse. Les protestants non calvinistes auront leur temple en 1766 (église luthérienne). Les ruines du couvent de Saint-Jean sont utilisées pour renforcer les remparts et pour le gibet de Champel, et les bâtiments du couvent des franciscains sont sécularisés.

**Auteur(e):** Liliane Mottu-Weber

## 2.6 - Economie et société

### 2.6.1 - Population

La population médiévale de G. est connue approximativement grâce aux levées fiscales organisées périodiquement par l'évêque. En 1356-1358, on compte 491 feux, soit environ 2500 habitants. En 1464, la levée porte sur 1232 maisons et 2445 contribuables. A ces chiffres, il faut ajouter ceux qui ne paient pas d'impôt: les nobles, les ecclésiastiques, les sujets. On peut estimer la population de la cité, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., à plus de 5000 habitants.

En l'absence de recensement avant 1798 (la ville compte alors 24 331 habitants), la population de l'époque moderne n'est connue que par de rares dénombrements ou estimée par l'étude du mouvement naturel. En 1550, G. compterait 13 150 habitants, en 1580 17 330, en 1650 12 250, en 1690 16 220. Au XVIII<sup>e</sup> s., la population dépasse 20 000 habitants dès le premier quart du siècle, 25 000 dès les années 1770. Les fluctuations des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. sont largement dues à l'arrivée (plus de 5000 dans les années 1550) ou au départ de réfugiés protestants. A cette population habitant intra muros, il faut ajouter quelques centaines de faubouriens à la fin du XVII<sup>e</sup> s., près de 3000 à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. Les faubourgs se reconstituent dès la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> s. lorsque la menace militaire s'affaiblit.

**Auteur(e):** La rédaction

### 2.6.2 - Foires et artisanat

L'économie genevoise est dominée, dès le XIII<sup>e</sup> s., par la tenue de foires qui attirent de toute l'Europe marchands et banquiers, transporteurs, artistes, plus tard imprimeurs, et font de G. un centre commercial et culturel de premier ordre. Les foires de G. se développent en même temps que déclinent celles de Champagne, à partir de 1260. Elles se tiennent quatre fois par an, à l'Épiphanie, à Pâques-Quasimodo, à Saint-Pierre-aux-liens (1<sup>er</sup> août) et à la Toussaint et durent de dix à quinze jours. Elles se spécialisent lors de la première moitié du XV<sup>e</sup> s. dans le marché de l'argent et G. devient la place financière la plus importante d'Europe. Une douzaine de maisons florentines, dont les Médicis, s'installent dans la ville, mais la quittent dans les années 1460, lorsque Louis XI privilégie Lyon (1462). La présence de marchands allemands actifs de 1480 à 1530 accorde un répit aux grandes foires de G., qui disparaissent dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup>s.

La présence à G. de la cour épiscopale, qui bénéficie à partir de 1309 de la proximité du pape en Avignon, celle de congrégations religieuses prospères et de la noblesse savoyarde favorisent l'implantation d'industries, de commerces de luxe et de professions libérales supposant des revenus élevés. Les métiers qui occupent le plus grand nombre de travailleurs sont ceux du textile, du cuir et de l'habillement: drapiers, tisserands, teinturiers, tailleurs, couturiers, brodeurs, merciers, chapeliers, tapissiers, pelletiers, cordonniers, chaussetiers, chasubliers, etc. La réputation de ces artisans leur vaut des commandes des hauts personnages de l'Église et de la cour de Savoie. Sur un total de 2101 artisans repérés lors d'une levée fiscale de 1464, le travail des tissus et du cuir occupe 340 personnes, soit 16%. Le deuxième groupe en importance, du point de vue des effectifs, est celui des métiers liés à l'alimentation: bouchers, écorcheurs, meuniers, boulangers, pâtisseries, rôtisseurs, cuisiniers, pêcheurs, au total 89 personnes.

Dès la fin du XV<sup>e</sup> s., la plupart des rivières aux environs de G. se sont équipées de battoirs à papier pour alimenter la cour épiscopale et les couvents de la ville. L'imprimerie se répand à partir de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s.; une centaine d'incunables a été imprimée à G. entre 1478 et 1500. Les métiers de la construction et du bâtiment sont aussi bien représentés. On compte quelques potiers de terre et d'étain, des orfèvres. L'inventaire des professions indique encore dix-sept hôteliers, douze barbiers-chirurgiens, un seul banquier, sept changeurs et soixante-six notaires.

Les habitants des Franchises, soit de la cité et de ses faubourgs, après un an et un jour de séjour, sont sujets de l'évêque, mais ce sont des hommes libres, dont les droits sont garantis. Les plus riches s'efforcent d'acheter des seigneuries à la campagne, pour mener un genre de vie noble, ou de s'allier à des nobles savoyards.

**Auteur(e):** La rédaction

### 2.6.3 - De nouvelles activités

L'économie genevoise est en grande partie déterminée par la situation de la cité à l'embouchure du Léman, sur les grands axes commerciaux qui relient la Méditerranée et l'Italie à la France, aux cantons suisses et au nord de l'Europe, mais aussi par sa fonction de ville refuge vers laquelle affluent de nombreux protestants persécutés dans leurs pays. Bien que les foires de G. n'aient plus de rayonnement international, le grand commerce continue à jouer un rôle primordial durant tout l'Ancien Régime, notamment grâce aux installations des halles du Molard, dans lesquelles toutes les marchandises en transit sont "consignées" et soumises à diverses taxes. Sur un plan plus local, pour être en mesure d'approvisionner la population en produits et denrées de première nécessité (grains, vin, viande, produits laitiers, fruits, légumes, huiles), G. entretient plusieurs marchés sur ses places et sur les ports de Longemalle et de la Fusterie; ses officiers de police y exercent une surveillance stricte visant à empêcher les fraudes et l'"accaparement" de certains produits.

Les activités manufacturières implantées à G. par les réfugiés au XVI<sup>e</sup> s. (en particulier la soierie, la dorure et l'horlogerie), se développent grâce au soutien que leur accordent les autorités municipales sous la forme de mises à disposition de bâtiments et de terrains, de prêts financiers et d'exemptions de taxes. Malgré ces efforts ponctuels, les artisans de la laine, de la soie, du cuir et des métaux, et même les imprimeurs et les horlogers doivent affronter de multiples difficultés. Dans un souci de réglementation et de contrôle de la formation des artisans, des techniques utilisées et des effectifs des différents métiers, dont les non-bourgeois sont parfois exclus, le gouvernement participe à la création des maîtrises, détentrices de monopoles de fabrication.

Mais il peine à adapter les tarifs des halles aux exigences de la production de ces différents secteurs, dont les matières premières doivent être importées de loin et les produits exportés à l'étranger. Et le fait que la cité soit entourée de territoires étrangers oblige les marchands-fabricants à exercer leur activité à l'intérieur de ses murs: la plupart des maîtrises leur interdisent d'ailleurs d'avoir recours à la main-d'œuvre rurale, qui serait moins coûteuse. A l'intérieur de la cité, la pression démographique est forte, l'espace restreint. Non seulement les maisons d'habitation déjà suroccupées s'encombrent de métiers, de presses, de moulins à retordre la soie ou de chaudières de teinturiers, mais les rares prés disponibles servent au séchage des étoffes, des peaux ou des cuirs. Près de l'île et sur les rives et ponts du Rhône, les moulins se multiplient (moulins à blé et à foulon, battoirs, meules). Au XVIII<sup>e</sup> s., il faut satisfaire des besoins énergétiques accrus, si bien que des conflits éclatent parfois entre les utilisateurs des moulins, les activités du textile entrant en compétition avec celles de l'horlogerie, de la bijouterie, de la petite métallurgie et même des râpeurs de tabac et des chocolatiers.

Liées au développement du commerce international, au Refuge, aux besoins d'argent pour les guerres louis-quatorziennes, les activités bancaires deviennent l'un des pivots de l'économie genevoise depuis 1700. Des banquiers (Thellusson, par exemple), membres de l'"internationale huguenote", en relation avec Paris, Lyon, Amsterdam et Londres, travaillent dans le crédit à long terme (rentes) et posent les jalons des futures banques privées de gestion de fortune. A la fin du XVIII<sup>e</sup> s., la banque genevoise finance la monarchie française; la Révolution entraînera l'effondrement de plusieurs maisons prestigieuses.

**Auteur(e):** Liliane Mottu-Weber

#### 2.6.4 - Urbanisme

Les autorités municipales s'efforcent de résoudre au jour le jour les problèmes nés de la concentration dans un espace réduit d'une population nombreuse et cosmopolite. Au XVIII<sup>e</sup> s., se manifestent de nouvelles préoccupations urbanistiques qui se traduisent par une politique visant à rendre la cité plus belle et plus salubre. De nouvelles constructions bordent désormais la Treille (rue des Granges dès 1719), la Fusterie s'orne d'un temple, la porte de Neuve d'un théâtre, le Bourg-de-Four d'un nouvel hôpital (1707-1712, palais de justice depuis 1857). Dépendant jusqu'alors de sources et de puits, souvent privés, la Seigneurie parvient enfin, après plusieurs essais infructueux, à améliorer son approvisionnement en eau courante grâce au pompage de l'eau du Rhône: dès 1708 elle fait construire par l'ingénieur Joseph Abeille la "machine des eaux", située à la pointe de l'île et destinée à fournir de l'eau à six fontaines publiques, dont quatre sont situées dans le quartier le plus aisé. La "chambre de la netteté", créée en 1699, entreprend peu à peu d'assainir la ville et ses fossés, en établissant un réseau d'égouts couverts, en améliorant les latrines publiques et en organisant le ramassage et l'évacuation des ordures, hors de la ville. Bien que souvent réclamé par la population, l'éclairage des rues apparaît plus tardivement, durant le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> s., lorsque le gouvernement préconise l'acquisition et l'entretien de lanternes publiques et privées. Ces efforts sont poursuivis au tournant du XIX<sup>e</sup> s. malgré les difficultés économiques de cette période.

**Auteur(e):** Liliane Mottu-Weber

## 2.6.5 - Assistance

La ville attire les pauvres. Créé en 1535, l'Hôpital général, laïque et centralisé, a pour mission de les assister, de soigner les malades, de recueillir les orphelins et d'accueillir temporairement les "passants" étrangers. Destinée aux bourgeois de G., l'institution se révèle inadaptée pour l'accueil des réfugiés, et des "bourses de charité" spéciales doivent être créées pour venir au secours des Français, des Italiens et des "Allemands".

**Auteur(e):** Liliane Mottu-Weber

## 3 - XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles

### 3.1 - Institutions et vie politique

#### 3.1.1 - Genève mairie française (1798-1814)

Lors de sa réunion à la France en 1798, la ville de G. est pour la première fois considérée comme une entité administrative distincte de son territoire: au sein du canton de G. (canton étant ici une subdivision de l'arrondissement français), une administration municipale intra muros est chargée des affaires de la ville, tandis que les communes situées en dehors des fortifications relèvent d'une administration extra muros. En exécution de la loi du 17 février 1800 (28 pluviôse an VII), alors qu'elle devient préfecture, la ville est désormais administrée, comme les autres communes françaises de même importance, par un maire, deux adjoints et un Conseil municipal. Siégeant dans l'ancien hôtel de ville, l'administration municipale de la ville reste entre les mains des Genevois durant toute l'occupation française; elle est plus proche de la population que la préfecture, qui occupe l'ancienne demeure du résident de France.

Son statut de commune française vaut à G. de disposer d'un bureau de bienfaisance chargé des indigents qui n'ont pas droit à l'aide de la Société de bienfaisance, réservée aux anciens Genevois; mais, en ces années de difficultés économiques, le maire doit souvent faire appel aux anciennes bourses de charité et en crée même une nouvelle en faveur des ouvriers étrangers. Plusieurs des bureaux de la municipalité - finances, commerce et arts, police - ou leurs subdivisions (sections des étrangers, des mœurs, de la santé, de la netteté, de subsistance) poursuivent la tâche des "Chambres" de l'ancienne République. Le maire qui reste en fonction le plus longtemps, de 1801 à 1814, Frédéric-Guillaume Maurice, ancien syndic et membre des Deux-Cents, mais aussi fondateur avec les frères Pictet de la *Bibliothèque britannique*, est autant apprécié des Genevois, dont il s'efforce de défendre les intérêts face aux exigences du gouvernement central, notamment en matière d'impôts, que des autorités françaises.

**Auteur(e):** Liliane Mottu-Weber

#### 3.1.2 - Suppression et recréation de la commune

Le régime municipal instauré en 1800 est aboli à la Restauration (1814). Seule de toutes les communes genevoises, celle de la ville de G. est supprimée. En effet, l'administration urbaine est soumise à la supervision de l'exécutif cantonal, par le biais d'une de ses commissions, la Chambre des comptes. Composée de quatre membres du Conseil d'Etat et de quatre conseillers municipaux nommés par lui, cette institution est surtout chargée d'élaborer un budget ratifié par le gouvernement. Les sommes ainsi fixées, provenant de l'octroi et de différentes autres taxes, servent au maintien de l'infrastructure routière, à l'entretien de la machine hydraulique et au remboursement de la dette de l'ancienne mairie.

Durant les années 1830, l'autonomie croissante des communes rurales et un ralentissement de l'activité économique stimulent les partisans d'un Conseil municipal électif pour la ville. Recrutés dans les milieux libéraux et radicaux, ceux-ci estiment qu'un tel organe, nécessairement dirigé par d'actifs protestants, relancerait l'industrie genevoise. Ils se heurtent à l'opposition opiniâtre de la majorité conservatrice du parlement, le Conseil représentatif. Cet affrontement, alimenté de pétitions, motive le coup de force du 21

novembre 1841, qui aboutit à la création d'une assemblée constituante.

La Constitution de 1842 redonne à la ville de G. son autonomie municipale, en prévoyant un Conseil administratif (exécutif) de onze membres, élus par un Conseil municipal (législatif ou délibérant) de quatre-vingt-un conseillers, élus au suffrage universel. La Constitution de 1847 maintient globalement ce dispositif, se limitant à réduire le nombre de conseillers qui passe respectivement à cinq et à quarante et un. En revanche, l'administration de la ville se développe, puisqu'elle compte pas moins de huit bureaux en 1850: la commission des orphelins, le bureau des travaux publics, la bibliothèque publique, le musée académique, le jardin botanique, les écoles d'horlogerie, l'état civil et l'octroi. La ville accroît ainsi ses compétences culturelles, sociales mais aussi financières, ce qui ne va pas sans entraîner de fréquents conflits avec le canton.

**Auteur(e):** Irène Herrmann

### 3.1.3 - Ville et canton: un difficile partage des compétences

La municipalité de G. s'est constituée sous sa forme actuelle en 1931, au moment de la fusion des communes de G., de Plainpalais, des Eaux-Vives et du Petit-Saconnex, sujet politique discuté depuis 1924. A l'origine de cette fusion, il y a le fait que la ville de G. assumait des responsabilités qui dépassaient le cadre de son étroit territoire, notamment sur le plan culturel, alors même que sa population diminuait puisque les communes suburbaines se développaient et que beaucoup d'habitants des quartiers centraux s'installaient à l'extérieur. Il s'est donc agi de rationaliser l'administration communale et d'éviter que la ville n'ait plus les moyens de financer ses activités.

Un projet supprimant la commune de G. et mettant la ville sous la tutelle du canton échoue devant le peuple genevois en décembre 1926. Une autre forme qui précisait mieux les tâches respectives de l'Etat cantonal et de la ville, est acceptée en mars 1930. Quatre arrondissements (portant les noms des anciennes communes) sont maintenus jusqu'en 1958, date à laquelle il est apparu qu'ils n'avaient plus guère de sens avec le dépeuplement du centre de la ville et le déplacement encore plus important de la population à sa périphérie. En principe, les deux administrations devaient être bien distinctes, la ville se chargeant des tâches de voirie, de la lutte contre les incendies, des équipements sportifs et des parcs publics, gérant un important parc immobilier et gardant surtout la responsabilité complète de l'essentiel des institutions culturelles. Fait révélateur de problèmes qui n'avaient pas vraiment été résolus, les services industriels seront maintenus dans le cadre de la ville jusqu'en 1974.

A partir des années 1960, à l'instar de l'administration cantonale, la ville développe de nouvelles activités pour répondre à des besoins identifiés dans la société. Par exemple, elle assume progressivement la création d'institutions de la petite enfance (crèches, jardins d'enfants). D'autres tâches, notamment dans le domaine de la police, se développent en parallèle avec les structures cantonales et aboutissent à des conflits de compétences. Des controverses, relatives notamment à l'aménagement du territoire ou à la politique des transports, révèlent à nouveau une problématique d'échelle de territoires. C'est notamment le cas en 1996 (le projet de traversée de la rade est combattu par les autorités de la ville) et en 1999 (l'implantation d'un parking sous la place Neuve est refusée lors d'un scrutin communal). La question de savoir si les habitants de la ville peuvent décider pour tous ceux du canton est alors posée.

De 1931 à 1995, la ville de G. est administrée par une majorité bourgeoise qui s'est progressivement érodée. De 1967 à 1991, avec l'élection de représentants de l'extrême-droite xénophobe (Vigilance), les élus de la droite traditionnelle ne disposent plus de majorité législative, mais la gauche reste minoritaire au Conseil municipal. A partir de 1970, un élu du parti du travail est présent au Conseil administratif et c'est en vain que la droite cherche à empêcher l'élection d'un maire communiste. En 1991, la gauche et les Verts (présents depuis 1987) obtiennent quarante sièges au Conseil municipal, soit exactement la moitié, ainsi que la majorité au Conseil administratif. Dès 1995, la gauche et les Verts obtiennent la double majorité du Conseil municipal (44 sièges) et du Conseil administratif (3 sièges en 1995, 4 en 1999 et 2003 avec l'élection d'un

candidat de l'Alliance de gauche). Le maire de G. est élu pour une année; en 1968-1969, Lise Girardin est la première femme à occuper ce poste.

Il apparaît au début du XXI<sup>e</sup> s. qu'une distinction harmonieuse des tâches de la ville et de celles du canton n'est toujours pas réalisée. On parle à nouveau d'une redistribution des responsabilités entre l'Etat et la ville. Cependant, dans une période de crise économique et budgétaire, les rationalisations sont perçues en termes de coupes pures et simples. Dans ce contexte, en 1999, le Conseil d'Etat a même proposé une fusion entre ville et canton. Mais la ville est alors gérée par une majorité de gauche, opposée à celle du gouvernement genevois, et la démarche échoue.

**Auteur(e):** Charles Heimberg

### **3.2 - Economie et société**

#### **3.2.1 - Une période de crise (1798-1814)**

Loin de faciliter ses relations avec son arrière-pays et la France, l'incorporation de G. au département du Léman augmente les difficultés de ses échanges commerciaux. Aux prohibitions et taxes frappant les importations et exportations de toiles brutes et imprimées, s'ajoutent les "barrières" dressées aux portes de la ville pour la perception d'une nouvelle taxe française d'entretien des routes; or, au cours de leur fabrication, les indiennes font des va-et-vient constants entre la banlieue et certains ateliers du centre de la ville. Quant aux artisans de la Fabrique, déjà frappés par les droits de patente et l'impôt sur les portes et fenêtres, qui touche particulièrement leurs ateliers, ils ne reçoivent plus certaines pièces en acier indispensables - considérées comme anglaises, donc prohibées - ou doivent s'acquitter de lourdes taxes sur celles qu'ils parviennent à importer. Le manque de charbon aggrave encore sporadiquement le chômage qui frappe une partie importante de la population.

La municipalité est prise entre des administrés qui ne sont pas en état de payer leurs impôts - et qui rechignent à faire leurs gardes - et une préfecture qui lui réclame les contributions directes particulièrement élevées auxquelles la commune est soumise. Même si elle obtient l'établissement d'un octroi, dont le produit lui est accordé, elle est à court d'argent de manière permanente. Elle ne parvient pas à faire face aux dépenses d'une cité dont les pavements et la machine hydraulique réclament des réparations, et sacrifie parfois l'éclairage, les lanternes ne s'allumant que si les particuliers y pourvoient. Elle doit aussi fournir aux catholiques un lieu de culte (temple de Saint-Germain, 1803), puis un cimetière (1807) et contribuer au traitement du curé.

**Auteur(e):** Liliane Mottu-Weber

#### **3.2.2 - La destruction des fortifications**

Si la révolution de 1841 permet l'affirmation de l'autonomie municipale de la ville, celle de 1846 entraîne la destruction des fortifications qui l'enserrent, limitant son extension et freinant sa croissance démographique (21 812 hab. en 1814, 27 177 en 1834, 29 289 en 1843, non compris les communes suburbaines). A l'aube du XIX<sup>e</sup> s., l'utilité et l'efficacité de ces murailles s'amenuisent. Au moment où G. entre dans la Confédération, plusieurs personnalités réclament leur démolition, d'autant qu'elles sont délabrées. Cet avis se heurte à une mentalité obsidionale, qui conçoit ces murs comme les remparts de la "nationalité genevoise". Cependant, pour désencombrer les trois portes du chef-lieu, on jette des passerelles par-dessus les murailles. On décide une brèche du côté le moins exposé, celui du lac. Durant les années 1830, les bords du Léman sont réaménagés, et l'ancien bastion de l'île aux Barques transformé en promenade, suivant un vaste plan de la rade, activement soutenu par les libéraux qui y ont quelque intérêt (Société immobilière des Bergues).

C'est aux radicaux que revient de porter le coup décisif, la démolition des remparts, entreprise dès fin 1849. Cette destruction occasionne la transfiguration de la ville qui se dote de quartiers résidentiels (quadrillage des

Tranchées), d'édifices publics (Grand Théâtre 1874-1879, Musée d'art et d'histoire 1903-1910) et de nombreux bâtiments scolaires qui privilégient un style architectural considéré comme typiquement helvétique. L'[université de Genève](#), qui succède alors à l'académie, est installée pour la première fois dans un bâtiment spécifique (1868-1873). La disparition de l'enceinte s'accompagne de transformations à l'intérieur de l'ancienne agglomération, percée de nouvelles rues et de boulevards (ceinture fazyste), délestée de vestiges architecturaux tels que les dômes (abris protégeant des étalages extérieurs) ou la grenette de Longemalle, et agrémentée de quelques promenades. Plusieurs édifices religieux sont construits (Notre-Dame en 1852-1859, première église catholique bâtie depuis la Réforme, église anglaise consacrée en 1853, synagogue édifée en 1857-1858, église russe en 1866, temple maçonnique 1857-1858 devenu église du Sacré-Cœur en 1875). Les ponts de la Coulouvrenière (1857, reconstruit en 1896 pour l'Exposition nationale) et du Mont-Blanc (1861-1862) s'ajoutent à l'antique pont de l'île et au pont neuf des Bergues (1832). Le port général ou Rade (1858) sert au commerce lacustre jusqu'au début du XX<sup>e</sup> s.

Mais si l'ouverture de la ville occasionne un renouveau urbanistique, elle assure aussi les conditions d'une nette modernisation économique et sociale. Cet immense chantier sert tout d'abord à juguler la grande crise de 1846-1849, en employant de nombreux chômeurs. La construction et l'exploitation de ces terrains favorisent à leur tour une spéculation immobilière dont la ville et le canton ne tardent pas à se disputer les bénéfices. On profite également de l'espace dégagé pour déployer, en 1858, un réseau ferroviaire susceptible de rattacher la cité aux chemins de fer français et suisses. Mais il est trop tard: les grandes lignes sont déjà dessinées et contournent G. Pour le tramway par contre, G. est pionnière (hippomobile en 1862, traction à vapeur en 1878, électrique dès 1894). Le jet d'eau est inauguré en 1891, pour le 600<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération.

La venue toujours plus massive d'ouvriers étrangers achève de transformer la physionomie sociale de l'agglomération. Alors qu'au début du XIX<sup>e</sup> s., on pouvait encore distinguer un campagnard d'un citadin, les différences s'estompent et la population présente un visage toujours plus cosmopolite, en accord avec la vocation internationale que la ville s'est laissée attribuer. La population de la commune "Ville de G." double quasiment entre 1843 (29 289 hab.) et 1910 (58 337 hab.), mais ce sont les communes suburbaines qui profitent le plus de la croissance. Les Eaux-Vives, Plainpalais et le Petit-Saconnex comptent en effet respectivement 1761, 3030 et 2612 habitants en 1843, 17 580, 30 016 et 9310 en 1910, passant ensemble de 7403 habitants à 56 906 habitants. Après la guerre (recensement de 1920), la Ville de G. se dépeuple même (56 292 hab.) au profit des communes voisines (70 334 hab.).

**Auteur(e):** Irène Herrmann

### 3.2.3 - L'agglomération genevoise

Au XX<sup>e</sup> s., le développement urbain de l'agglomération genevoise dépasse nettement les frontières de la ville. En effet, si la commune genevoise (agrandie des trois communes suburbaines en 1931) abritait 71,2% de la population du canton en 1941 (124 431 sur 174 855 hab.), cette proportion est tombée à 43% en 2000, année durant laquelle G. comptait 177 964 habitants, dont plus de 40% d'étrangers. La ville reste toutefois une commune exceptionnellement grande par rapport aux autres (elle compte encore six fois plus d'habitants que Vernier, la deuxième commune la plus peuplée). Vu la petitesse du canton, l'agglomération déborde hors des frontières cantonales, vers le canton de Vaud et les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Sur le plan économique, la ville est d'autant plus marquée par le phénomène de la désindustrialisation, avec en parallèle le développement des services, qu'un bon nombre des activités du secteur secondaire se sont déplacées dans les nouvelles zones industrielles périphériques (Charmilles Technologies par exemple). En revanche, la présence des organisations internationales (SdN depuis 1920, siège européen de l'ONU depuis 1946) a notamment été profitable au développement du tourisme, de loisirs et d'affaires (Salon de l'auto, Palexpo).

La zone internationale s'est construite dans les années 1920-1930 sur la rive droite, à l'emplacement d'anciens grands domaines, dont les parcs sont conservés. Les cités satellites comme celles du Lignon sont situées sur d'autres communes genevoises. Le site de la vieille ville n'a guère été touché au XX<sup>e</sup> s. (place de Cornavin sur la rive droite aménagée en 1934-1936). Le quartier résidentiel de Champel, celui industriel de la Praille-Acacias aménagé dès 1958, la tour de la télévision (1972-1973, édifiée pour la Télévision suisse romande) sont quelques réalisations du XX<sup>e</sup> s. Après Mai 1968, des associations de défense des quartiers populaires apparaissent sur la scène politique et empêchent partiellement de lourdes transformations, notamment aux Grottes. La question de la réduction du trafic routier au centre de la ville et du développement des transports publics donne aussi lieu à des conflits avec les autorités cantonales, responsables du dossier.

Enfin, sur le plan culturel, la ville de G., tout en assurant l'activité des structures existantes, a créé de nouveaux espaces culturels (Maison des arts du Grütli) et musées (d'histoire des sciences en 1964, d'histoire naturelle en 1966, de l'Horlogerie et de l'Émaillerie en 1972, d'art moderne et contemporain en 1994, international de la Réforme en 2005), sans toutefois que tous les projets se concrétisent (échec de la votation sur le Musée d'ethnographie en 2002).

**Auteur(e):** Charles Heimberg

### Références bibliographiques

#### Fonds d'archives

- AEG
- AV Genève

#### Bibliographie

- Généralités
  - E. Rivoire, *Bibliogr. hist. de Genève au XVIII<sup>e</sup> s.*, 3 vol., 1897-1935
  - L. Blondel, *Le développement urbain de Genève à travers les siècles*, 1946
  - *Hist. de Genève*, 2 vol., 1951-1956
  - P.-F. Geisendorf, *Bibliogr. raisonnée de l'hist. de Genève des origines à 1798*, 1966
  - P. Guichonnet, dir., *Hist. de Genève*, 1974 (<sup>3</sup>1986)
  - L. Binz, *Brève hist. de Genève*, 1981
  - *Encycl.GE*
  - A. Brulhart, E. Deuber-Pauli, *Ville et canton de Genève*, 1985 (<sup>2</sup>1993)
  - A. Dufour, *Hist. de Genève*, 1997 (<sup>3</sup>2001)
  - *MAH GE*, 1-, 1997-
  - C. Santschi, «Genève et les Suisses», in *En marge de la Confédération*, 2001, 25-57
- De la préhistoire au haut Moyen Age
  - L. Blondel, «Le prieuré de Saint-Victor, les débuts du christianisme et la royauté burgonde à Genève», in *BHG*, 11, 1959, 211-258
  - D. Paunier, *La céramique gallo-romaine de Genève*, 1981
  - Ch. Bonnet, C. Santschi, «Genève», in *Topographie chrétienne des cités de la Gaule*, éd. N. Gauthier, J.-Ch. Picard, 3, 1986, 37-48
  - Ch. Bonnet et al., «Les premiers ports de Genève», in *ArS*, 12, 1989, 1-24
  - M. Honegger, Ch. Simon, «L'occupation néolithique et la fosse à incinération du Bronze final de Saint-Gervais (Genève)», in *ArS*, 14, 1991, 172-180
  - Ch. Bonnet, «Les fouilles de l'ancien groupe épiscopal de Genève (1976-1993)», in *Cah. d'archéol.*



- genevoise, 1, 1993
- M.-A. Haldimann, P. Moinat, «Des hommes et des sacrifices», in *ArS*, 22, 1999, 170-179.
- Moyen Age et Ancien Régime : politique
    - L. Cramer, A. Dufour, *La Seigneurie de Genève et la Maison de Savoie de 1539 à 1603*, 1912-1958
    - E.W. Monter, *Studies in Geneva Government (1536-1605)*, 1964
    - C. Lapaire et al., *Libertés, franchises, immunités, us et coutumes de la ville de Genève*, 1987
  - Moyen Age et Ancien Régime: économie et société
    - H. Naef, *Les origines de la Réforme à Genève*, 2 vol., 1936-1968
    - *Le Collège de Genève, 1559-1959*, 1959
    - H. Lüthy, *La banque protestante en France*, 2 vol., 1959-1961
    - A. Babel, *Hist. économique de Genève: des origines au début du XVI<sup>e</sup> s.*, 2 vol., 1963
    - J.-F. Bergier, *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, 1963
    - A.-M. Piuze, *Affaires et politique: recherches sur le commerce de Genève au XVII<sup>e</sup> s.*, 1964
    - L. Binz, *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève pendant le Grand Schisme et la crise conciliaire (1378-1450)*, 1973
    - C. Santschi, *La censure à Genève au XVII<sup>e</sup> s.*, 1978
    - A. Perrenoud, *La population de Genève du XVI<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> s.*, 1979
    - J.-D. Candaux, B. Lescaze, éd., *Cinq siècles d'imprimerie genevoise*, 2 vol., 1980-1981
    - *Saint-Pierre: cathédrale de Genève*, cat. expo. Genève, 1982
    - C.A. Beerli, *Rues Basses et Molard*, 1983
    - Ch. Magnin, *La naissance de l'école dans la Genève médiévale*, 1983
    - R. Stauffenegger, *Eglise et Société: Genève au XVII<sup>e</sup> s.*, 2 vol., 1983
    - B. Lescaze, éd., *Sauver l'âme, nourrir le corps*, 1985
    - *Genève au temps de la révocation de l'Edit de Nantes, 1680-1705*, 1985
    - L. Mottu-Weber, *Economie et refuge à Genève au siècle de la Réforme*, 1987
    - A.-M. Piuze, L. Mottu-Weber, *L'économie genevoise, de la Réforme à la fin de l'Ancien Régime*, 1990
  - XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles
    - D. Barth, *Die protestantisch-konservative Partei in Genf in den Jahren 1838 bis 1846*, 1940
    - L. Fulpius, *L'organisation des pouvoirs politiques dans les constitutions de la République et Canton de Genève*, 1942
    - W.E. Rappard, *L'avènement de la démocratie moderne à Genève (1814-1847)*, 1942
    - A. Babel et al., *La Caisse hypothécaire et le développement économique du canton de Genève*, 1947
    - F. Ruchon, *Hist. politique de la République de Genève, de la Restauration à la suppression du budget des cultes*, 2 vol., 1953
    - M.E. Peter, *La Société économique et la gestion des biens de l'ancienne République de Genève de 1798 à 1814*, 1955
    - C. Raffestin, *Genève, essai de géographie industrielle*, 1968
    - *INSA*, 4, 249-403
    - D. Hiler, B. Lescaze, *Révolution inachevée, révolution oubliée: 1842*, 1992
    - M. Stepczynski, dir., *Genève et la Suisse: un mariage d'amour et de raison*, 1992
    - *Au XIX<sup>e</sup> s. Genève se réveille et se construit*, 1997
    - Ch.M. Reiser, *Autonomie et démocratie dans les communes genevoises*, 1998
    - L. Mottu-Weber, J. Droux, éd., *Genève française 1798-1813*, 2004
    - H. Roth, *La fusion des communes de l'agglomération urbaine genevoise en 1930*, 2004

